Conseil à la vie sociale

Fiche technique

Secteurs
Social et Médico-social

Public
Travailleurs handicapés en ESAT, membres du CVS ou souhaitant s'y faire élire.

Durée
4 jours (2 + 2 jours)

Organisme de formation
➲ AXE FORMATION INSERTION

Lieux & dates

➲ **Groupe 1**
EVREUX (annulé)
Les 4 & 5 juin 2020
+ Les 25 & 26 juin 2020

➲ **Groupe 2**
ROUEN (session juin annulée et reportée aux
Les 3 & 4 nov. 2020
+ Les 9 & 10 nov. 2020

➲ **Groupe 3**
CAEN (annulé par OF)
Les 13 & 14 oct. 2020
+ Les 27 & 28 oct. 2020

➲ **Groupe 4**
ORNE (Alençon) ANNULE
Les 1er & 2 déc. 2020
+ Les 15 & 16 déc. 2020

➲ **Groupe 5**
MANCHE (Cherbourg)
Les 16 & 17 nov. 2020
+ Les 7 & 8 déc. 2020

Interlocuteur Opco Santé

Christèle Houé
christele.houe@opco-sante.fr
02 23 440 440 (taper 3)

Contexte

La Loi pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005, entend consacrer la citoyenneté des personnes handicapées, en cohérence avec la Loi du 02 janvier 2002. La première étape de cette citoyenneté passe par la connaissance et la compréhension des droits et devoirs de la personne handicapée au sein de la société française et de ses déclinaisons opérationnelles. Le conseil de la vie sociale est un lieu privilégié pour que chaque travailleur élu, puisse jouir pleinement de son rôle de citoyen. Toutefois il est évident que sans une formation appropriée, les élus au conseil de la vie sociale, peuvent très vite se sentir dépasser dans leurs nouvelles fonctions et ne pas réussir à assumer pleinement le rôle que leurs électeurs leur ont donné.
En sachant que chaque personne accueillie au sein de l'ESAT est au coeur du projet de l'établissement, il est important que les élus du CVS puissent représenter au mieux les voix et les revendications des usagers de manière pertinente et cohérente. Ainsi, le conseil de la vie sociale représentera pleinement un lieu privilégié d'échanges, de dialogues, de consultations et de résolutions des difficultés.

Objectifs

➲ Connaitre les droits issus des lois 2002, 2005, 2018 et leurs applications dans l'établissement
➲ Connaitre le fonctionnement du conseil de la vie sociale
➲ Définir le rôle et les attributions des élus du CVS,
➲ avoir des outils et des méthodes pour représenter les usagers
➲ apprendre à recueillir la parole des usagers et la porter auprès du CVS
➲ préparer ses interventions et pouvoir argumenter les propositions dont on est porteur
➲ savoir faire un retour auprès des usagers des propos tenus lors du CVS et être en capacité d'expliquer les réponses apportées par la direction de l'établissement aux questions posées
➲ d'exercer sa citoyenneté

Prérequis

Travailleurs handicapés en ESAT, membres du CVS ou souhaitant s'y faire élire.

Contenu

La formation va aborder les points suivants :

➲ Le cadre légal du CVS ? approche du rôle et des attributions du CVS dans le cadre de la Loi 2002-2. Enjeux du CVS concernant la vie interne de l'établissement. les différents domaines de compétences du CVS
➲ Pratique du rôle de représentant élu des usagers ; Le recueil, le tri, l'organisation et la retranscription des demandes émanant de ses collègues

- Préparation du CVS ; préparer le CVS avec les autres usagers et préparer son intervention (argumentation, communication, confiance en soi, etc)
- Le déroulement du CVS ; répartition des rôles entre les différentes intances présentes au CVS, travailler la prise de parole en public, connaitre les bases de la prise de note des propos tenus lors du CVS
- Retour de la réunion du CVS. Rédiger un compte-rendu de la réunion en FALC. Afficher diffuser les réponses apportées aux demandes/questions émanant des usagers.